



CONDITIONS GENERALES



ATTENTION : SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT PRIS EN COMPTE

Procédure d'inscription :

- ➔ Les parents ou le représentant légal, remplissent entièrement le dossier ainsi que les pièces suivantes :
 - Fiche sanitaire (une fiche sanitaire suffit par saison de foot, sauf s'il y a des changements : par exemple, si l'enfant effectue les stages de Toussaint et les stages d'hiver, la fiche sanitaire n'est pas à renvoyer pour les stages d'hiver si elle a déjà été donnée à la Toussaint).
 - Le règlement du prix du stage, selon le mode choisi (Chèque, Espèces, Chèques Vacances ANCV, Coupons Sport).
 - Pour les joueurs licenciés F.F.F. : La photocopie de la licence du stagiaire (une photocopie de licence suffit par saison de foot : par exemple, si l'enfant effectue les stages de Toussaint et les stages d'hiver, la photocopie de licence n'est pas à renvoyer pour les stages d'hiver si elle a déjà été donnée à la Toussaint.).
 - Pour les joueurs non licenciés : Un certificat médical autorisant la pratique du football (datant de moins de 3 mois)
- ➔ Une fois le dossier complet : il ne reste plus qu'à signer la fiche et envoyer le tout à :

**FC MONTAIGU, Stages de Printemps,
BP 233, 85602 MONTAIGU cedex**

Agrémentation

Les Stages du FC Montaigu ont reçu l'agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports et sont habilités à percevoir des aides d'un Comité d'Entreprise, de la Caisse d'Allocations Familiales, ou tout autre organisme.

Cas d'annulation de stage :

DU FAIT DU STAGIAIRE

Contactez directement le directeur du stage pour trouver une solution.

DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le FC Montaigu peut être exceptionnellement contraint d'annuler un stage si le nombre minimum de stagiaires (20) n'est pas atteint. Dans ce cas, vous serez averti, au plus tard quinze jours avant le début du stage, par le directeur des stages (mail ou téléphone).

Une autre semaine de stage sera proposée au stagiaire. Celui-ci sera libre d'accepter ou non. En cas de refus, le FC Montaigu remboursera l'intégralité du stage aux parents ou représentant légal.

Blessure, absence, assurance

Le stagiaire et sa famille s'engagent à participer au stage dans son intégralité et renoncent à tout remboursement en cas de départ volontaire. Les cas de blessures ou maladies seront traités individuellement par le directeur des stages. Les parents ou représentants légaux s'engagent à prévenir le plus tôt possible d'une absence du stagiaire pour raisons médicales. En cas d'accident, de blessures, d'incidents ou autre, c'est l'assurance personnelle du pratiquant qui couvrira la totalité d'éventuels frais. Le FC Montaigu s'engage, le cas échéant, à vous accompagner et à fournir toute pièce nécessaire à vos démarches administratives.

Site : <http://www.footballclubmontaigu.com>

Mail : patator.fcm@gmail.com

FC MONTAIGU - STAGES PRINTEMPS
BP 233 – 85602 MONTAIGU CEDEX

Prestations des Stages de Printemps FC Montaigu

L'inscription aux Stages de Printemps du FC Montaigu comprend les prestations suivantes :

- Un goûter tous les jours
- Un encadrement diplômé par la Fédération Française de Football et expérimenté
- Du matériel et des infrastructures nécessaires au bon déroulement des Stages
- Un T-Shirt des stages
- Des photos de groupe et des photos individuelles envoyées par mail aux familles.
- Un diplôme attestant de la participation au stage
- Un point fidélité acquis par jour de stage effectué.

Péri-foot

Vous ne pouvez pas déposer et/ou récupérer votre enfant aux horaires indiqués dans le planning, sachez que nous vous proposons du Péri-foot. Concrètement, vous devez prévenir le directeur des stages de l'heure à laquelle vous venez déposer ou récupérer votre enfant. L'accueil des enfants pour le péri-foot est possible entre 7h30 et 8h45 et entre 17h45 et 18h30. En fin de semaine, vous devrez régler le solde dû.

Le prix du péri-foot est le suivant : 0.50 euros par quart d'heure avant 8h45 ou après 17h45.

Points fidélité

Chaque stage de football permet d'accumuler des points fidélités :

Une journée de stage durant les petites vacances rapporte 1 point.

Une journée de stage durant les vacances d'été en demi-pension rapporte 2 points.

Une journée de stage durant les vacances d'été en Pension complète rapporte 3 points.

Les points accumulés lors d'un stage peuvent être déduits lors du stage suivant.

Exemple : Tom a effectué un stage en demi-pension du 15 au 19 Juillet 2019. Il a acquis 10 points fidélité. Il décide d'effectuer 7 jours de stage en Octobre 2019 (vacances de la Toussaint). Lors de l'inscription aux stages de la Toussaint, il pourra déduire les 10 euros gagnés en Juillet sur le prix du stage. A la fin du stage de la Toussaint, il bénéficiera de 7 euros qu'il pourra déduire sur son prochain stage (stage hiver, stage printemps ou stage d'été).

Le nombre de points fidélité acquis sera noté sur le diplôme donné en fin de stage.

Le nombre de points fidélité acquis sera noté sur le diplôme donné en fin de stage.

Conseils argent de poche et objets de valeurs

Il est préférable de remettre son argent de poche à l'éducateur responsable afin d'éviter les vols. Cet argent est consigné dans une caisse et le montant est noté sur le cahier de comptes.

Il est possible de ramener de l'argent tous les jours, le FC Montaigu ne fera aucun crédit aux stagiaires. Le solde est restitué par l'éducateur à la clôture du stage.

L'organisation des stages FC Montaigu conseille vivement de ne pas apporter d'objets ou vêtements de valeur, nous précisons également que chaque stagiaire est responsable de ses effets personnels durant l'intégralité du stage. Le FC Montaigu ne pourra être tenu responsable et n'assurera aucun remboursement des objets perdus ou volés.

Règlement intérieur

Le FC Montaigu vous informe que la consommation d'alcool, de tabac ou toute autre substance illicite est interdite aux pratiquants.

Les stagiaires s'engagent à respecter les horaires et les règles de vie des stages.

En cas de manquement au règlement intérieur, le FC Montaigu se réserve le droit de contacter les parents ou représentants légaux, et selon la gravité des faits, de renvoyer le stagiaire chez lui. Les éventuels frais inhérents à ce renvoi seront à la charge de la famille ou des responsables légaux du pratiquant, de plus aucun remboursement ou avoir ne sera effectué.

La simple inscription aux Stages FC Montaigu engage les parents, tuteurs ou représentants légaux à accepter l'application éventuelle de leur responsabilité civile. De ce fait, le stagiaire en sera informé par son entourage. Le FC Montaigu décline toute responsabilité en cas d'actes de vandalisme, de vols, de destructions volontaires commis par un stagiaire pendant la durée de son stage ou un tiers étranger aux stages. De même, l'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de dommages voire même de vol d'objets qui ne lui auraient pas été confiés.

Durant l'intégralité du stage, le pratiquant est placé sous l'autorité permanente du directeur et des éducateurs.

Site : <http://www.footballclubmontaigu.com>

Mail : patator.fcm@gmail.com

FC MONTAIGU - STAGES PRINTEMPS
BP 233 – 85602 MONTAIGU CEDEX

FICHE SANITAIRE

A retourner au F.C. MONTAIGU – Stages de Printemps – BP 233
85602 MONTAIGU Cedex – Tél : 06.44.14.32.29

1 – Enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Garçon Fille :

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le séjour de l'enfant

2 - Vaccinations (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole	
Poliomyélite				Oreillons	
Ou DT polio				Rougeole	
Ou Tétracoq				Coqueluche	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

Attention : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

3 - Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? OUI NON

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants.

(boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole		Varicelle		Angine		Rhumatisme articulaire		Scarlatine	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Coqueluche		Otite		Rougeole		Oreillons			
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non		

Allergies :

Asthme Oui Non Médicamenteuses Oui Non Autres
Alimentaires Oui Non Prescriptions alimentaires

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication le signaler)

.....
.....

Indiquez ci-après :

Les **difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les **précautions à prendre** :

.....
.....
.....
.....

Site : <http://www.footballclubmontaigu.com>

Mail : patator.fcm@gmail.com

FC MONTAIGU - STAGES PRINTEMPS
BP 233 – 85602 MONTAIGU CEDEX

4 - Recommandations utiles des parents :

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... Précisez :

.....
.....
.....
.....

5 - Responsable de l'enfant :

Nom Prénom.....

Adresse (pendant le séjour)

.....
.....

Tél fixe : / / / /

Tél portable : / / / /

Bureau : / / / /

Nom et tél du médecin traitant (facultatif)

Je soussigné, Responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : / /

Signature :

Observations :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....